

MAIRIE DE CELLIEU

42320

Tél. : 04.77.73.00.91

Fax : 04.77.73.64.19

2022 0128

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 2022-109
Travaux cheminement piétonnier
Route du Valfleury**

Le Maire de la Commune de Cellieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route, notamment les articles R. 36 - R.37.1 - R.44 et R.225,

Vu les arrêtés interministériels du 22.10.1963 modifiés et du 24.11.1967, relatifs à la signalisation routière,

Vu l'arrêté interministériel du 06/11/1992 modifié approuvant « l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1 – 8^{ème} partie : signalisation temporaire »,

Vu la demande de l'entreprise Degruel, sise 2 Chemin de Bujarret 42400 Saint-Chamond, afin d'effectuer des travaux de création de cheminement piétonnier et pose d'un plateau et d'un coussin berlinois route du Valfleury à Cellieu.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : En raison des travaux précités, route du Val Fleury, la circulation sera interdite du 7 au 27 Novembre 2022, route du Valfleury . Une déviation sera mise en place route de la Chirondière avec interdiction de stationner pour permettre le passage des bus.

ARTICLE 2 : la signalisation adéquate sera mise en place par le service technique et l'entreprise attributaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au pétitionnaire pour exécution, à la Gendarmerie pour information.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

A Cellieu, le 04 NOVEMBRE 2022

**L'adjoint au Maire
Louis MARAS**

